

N° 2024-030

OBJET :

Déchets – Acquisition d'un camion
de collecte auprès de l'UGAP

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORAND, 1^{er} Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 7 février 2024

Présents :

Mmes BUET Manuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse ;
MM. DUPIEUX Gilbert, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :22
pour :22
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par VINET Philippe à MARTEL Mireille.

Monsieur LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Vice-président fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité d'acheter un nouveau camion de collecte pour le service Déchets. Pour ce faire, il propose de passer par l'UGAP, sachant que le montant estimé de cette acquisition est de 450 000 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- décide d'acquérir un camion de collecte des déchets via l'UGAP et sur la base d'une estimation de 450 000 € HT,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à passer commande et à signer le devis qui sera établi.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Claude MORAND

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

